RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Cacner de la maine Le maire ou le prés

a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2024.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

Livracde, le

ou le président

de l'établissement public

de cooperation intercommunale,